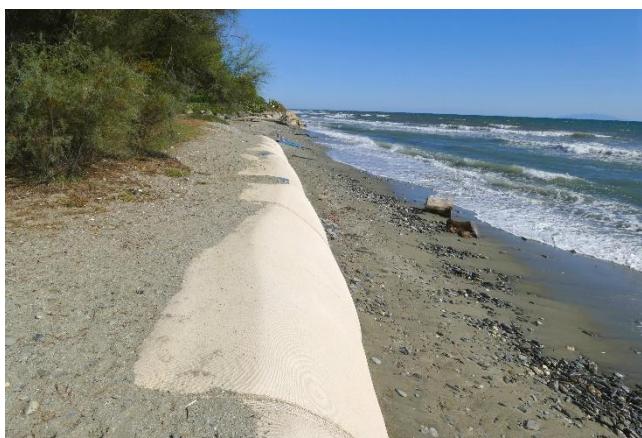




Credit photo : © Bertrand Duport

## Compte-rendu de l'atelier EUCC-France Corse – 02 et 03 octobre 2025

*Compte-rendu rédigé à partir des notes de Christine Lair*



Credit photo : © Bertrand Duport

Ce **41ème atelier EUCC-France**, a réuni une quarantaine de personnes sur le littoral Corse. Il a été conçu et organisé en partenariat étroit avec l'Observatoire Environnement de la Corse, le BRGM et le Conservatoire du Littoral.

EUCC remercie particulièrement celles et ceux qui ont contribué à cet atelier : Serge Calendini de l'Office de l'Environnement de Corse, Julia Mugica, du BRGM et Matthieu Zanca-Rossi du Conservatoire du Littoral.

Cet atelier a bénéficié de la subvention du Ministère de la Transition Ecologique (Direction de l'eau et de la biodiversité, DGALN).

Ce compte-rendu a été rédigé à partir des notes de Christine Lair (vice-présidente d'EUCC-France) et les photos sont de Bertrand Duport et Christine Lair.

---

## JOURNEES DE TERRAIN : SITES VISITES



**JOUR 2 : Vendredi 3 octobre**

**Site de Santa Severa**

**JOUR 1 : Jeudi 2 octobre**

**STOP 3**  
**Site de Mariana Plage**

**STOP 1**  
**Site de Mucchiatana**

**STOP 2**  
**Sites Ste Lucie et de Moriani-Plage**

## **Jeudi 02 octobre**

**Départ du bus à 8h**, de la place Saint Nicolas, devant l'office de tourisme

**Jean Philippe Lacoste**, président, souhaite la bienvenue aux participants et présente le programme de cet atelier dont la durée sera plus longue que celle des ateliers habituels avec une journée supplémentaire pour permettre de visiter plus de sites. Les inscrits ont reçu le livret guide qui présente les sites choisis pour leurs caractéristiques particulières.

Selon les chiffres de l'Observatoire du Littoral de la Corse, le littoral Corse présente un linéaire de 1 000kms avec environ 220 kms de côtes meubles et 680 kms de côtes rocheuses. Les vitesses de recul du trait de côte demeurent relativement faibles et n'excèdent pas 1 m de recul par an, à ce jour. Les enjeux relatifs à l'érosion se concentrent sur les côtes basses et principalement sur la plaine orientale de l'île : c'est pourquoi l'atelier a retenu cette zone littorale pour découvrir les réponses apportées en termes d'aménagement technique et rendre connaissance des nouvelles pistes de réflexion et d'actions du projet ADAPTO pour le delta du Golo.

Le premier jour sera consacré au littoral sableux, au sud de Bastia et la seconde journée s'intéressera au littoral rocheux du Cap Corse au nord, avec les plages de poche et étudiera le rôle morphologique des herbiers de posidonies.

Jean-Philippe se félicite de l'organisation de ce premier atelier EUCC-France en Corse et remercie chaleureusement **Serge Calendini** de l'Office de l'Environnement de Corse, **Julia Mugica** du BRGM et **Matthieu Zanca-Rossi** du Conservatoire du Littoral, qui ont rendu possible l'accueil du groupe à Bastia et qui ont contribué aux articles du livret guide et à l'organisation des visites.

Il précise que les élus des collectivités visitées qui avaient été contactés ne pourront être présents en raison de la période de « réserve électorale » imposée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'à la tenue des prochaines élections municipales de mars 2026. Toutefois les responsables des services techniques des communes et intercommunalités seront présents pour expliquer et répondre aux questions.

Il fait également part de l'élection (après la démission de Yannick Moreau) du nouveau président de l'ANEL, Jean Charles Orsucci, maire de Bonifacio, déjà vice-président de l'ANEL et qui siège au CA du Conservatoire du Littoral (CDL). Il a l'intention de le rencontrer prochainement avec Christine Lair.

Pour éviter les embouteillages du matin, le bus emprunte la route du lido qui longe le grand étang de Biguglia ; c'est un ancien bras de mer piégé par les terres qui constitue une réserve naturelle d'une grande richesse ornithologique. Les scientifiques locaux indiquent que cet étang subit l'invasion du Crabe bleu (*Callinectes sapidus*) originaire d'Amérique du Nord, espèce qui n'a pas de prédateurs pour réguler son expansion, ce qui pose problème pour conserver la diversité des espèces endémiques.

### **Arrivée sur le premier site de Mucchiatana, après une heure de trajet.**

**Julie Mugica, ingénierie littorale du BRGM**, présente le cadre général du littoral de Corse et la contribution du fleuve du Golo à l'évolution du littoral des plaines de la Marana et de la Casinca :

*« La Plaine orientale est une côte basse meuble qui présente un linéaire d'une centaine de kilomètres, interrompu par endroits par des embouchures fluviales de nombreux cours d'eau et par des étangs et des lagunes qui constituent des zones humides contribuant à l'évolution du littoral (voir livret guide p 6 à 19 . Des portions de littoral sont délimitées par des ouvrages maritimes ou des obstacles naturels au sein desquelles la circulation sédimentaire, sous l'action de la dérive littorale, se fait de manière autonome. Elle observe qu'il y a peu d'échanges sédimentaires entre ces unités qualifiées de cellules morpho-sédimentaires et fait observer un trait de côte ondulé en lien avec la morphologie de l'avant-côte. D'un côté, le fleuve le Golo et au sud, le port de Taverna, constituent deux limites sédimentaires, avec des houles dominantes du sud-est et une dérive du sud au nord. Elle précise que ces phénomènes peuvent changer ponctuellement : ainsi, après une période de grande avancée du trait de côte, aujourd'hui cela s'inverse.*

*« Le Golo est le plus grand fleuve côtier de l'île : il prend naissance à 2 000m d'altitude et son bassin versant d'une superficie de 1 069 kms s'étend de la Balagne à la Castagniccia. Tout au long de son parcours de près de 90 kms, le Golo traverse une grande variété de terrains géologiques et les produits de l'érosion de ces terrains constituent les sédiments formant la plaine côtière et le cordon littoral du Golo » (voir livret guide p. 26 et suivantes). Au cours des trois cents dernières années, le lit de la rivière et de son embouchure sont très mobiles et les apports sédimentaires sont plus importants qu'actuellement. Depuis le milieu du 20ème siècle, le trait de côte au droit de l'embouchure a reculé d'une centaine de mètres.*

**Matthieu Zanca-Rossi du Conservatoire du Littoral (CDL)**, poursuit en indiquant que le groupe arpente une partie du site du projet ADAPTO dont le but est de sensibiliser les acteurs locaux à la fragilité et à la mobilité du trait de côte, après plusieurs années de constat des dégradations du site. Le projet couvre environ 30 kms de linéaire côtier et deux grandes cellules sédimentaires relevant de la gestion de 9 communes et 3 intercommunalités (représentant 95 000 habitants). Le projet ADAPTO (2018-2021) initié par le CDL a pour objectif de proposer différentes solutions d'adaptation fondées sur la nature pour répondre aux risques d'érosion et de submersion. Il se situe entre les communes de Bastia au nord et de Penta-di-Casinca au sud de ce long cordon littoral alternant zones résidentielles, naturelles et infrastructures touristiques directement menacées. Il indique que ce site du delta du Golo héberge une biodiversité remarquable et particulièrement sur ce site de la Mucchiatana : la présence du Genévrier oxycèdre à gros fruits et celle de la tortue d'Hermann ou de la cistude, représentent les espèces emblématiques de la flore et de la faune d'intérêt patrimonial majeur.

Il rappelle l'historique de ce site autrefois occupé par des marais qui ont été drainés et asséchés aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles ; peu urbanisé jusque dans les années 1950, la question du trait de côte n'y était pas un problème et était peu étudiée. On tentait surtout d'endiguer la malaria. Puis le développement touristique a entraîné une forte urbanisation et l'implantation de zones commerciales le long de la route de Bastia vers le sud. L'érosion côtière était alors très nette aux abords de l'embouchure du Golo sur 4 kms environ, du fait de la diminution des apports sédimentaires du Golo. Sur la dune, des paillotes s'étaient installées entraînant des stationnements et des circulations automobiles sur la plage dommageables pour le site ; il y avait également le camp de vacances de Cap Sud (propriété privé) avec des bâtiments édifiés sur l'espace dunaire.

Après une forte pression des acteurs locaux pour intervenir contre l'érosion un test d'utilisation de « big bags » a été mis en place pour freiner l'érosion mais lors des fortes tempêtes de l'hiver 2018, la protection a été démantelée par les vagues et la mer est allée jusqu'au pied des établissements, entraînant de nouvelles demandes d'intervention des riverains. Afin d'informer au mieux les habitants, un travail de vulgarisation a été mené auprès du public par le CDL, avec la DDTM, pour faire mieux connaître ces problématiques d'érosion, notamment en s'appuyant sur des photos anciennes montrant des lignes de genévriers aujourd'hui disparues.

En marchant sur la plage, on découvre une barrière de poteaux métalliques perpendiculaires au rivage, plantés dans le sable pour stopper la circulation des véhicules. Des ganivelles ont également été posées pour éviter les piétinements et retenir le sable ; on aperçoit une petite falaise de sable et des genévriers (espèce protégée par la Directive Habitat), arbustes qui permettent de fixer le sable et indique une nouvelle période de sédimentation. Puis le groupe arrive au Camp de vacances qui s'intègre dans la démarche du projet ADAPTO : une réflexion sur le recul stratégique a été menée et des propositions ont été faites au propriétaire de ce camp à partir de divers scénarios envisagés pour les aménagements et les matériaux utilisés.

Le déplacement des bâtiments n'a pas été accepté mais plusieurs équipements exposés ont été déplacés. Une terrasse a été démolie et remplacée par un cheminement étroit vers la mer, les aires de stationnement ont été reculées et une petite dune a été reconstituée (cf photos ci-dessous).



**Secteur de Mucciatana**

**Matthieu Zanca-Rossi** commente les planches photos du site ADAPTO pour expliquer le déroulement des négociations et la stratégie d'intervention du CDL pour un aménagement spécifique selon les secteurs de la plage. Il précise que la difficulté de gestion de ce site vient de son mode de gouvernance composée de 3 intercommunalités (correspondant à une population de 24 000 habitants) constituées d'un certain nombre de communes de faible envergure, sans budget conséquent ni services techniques suffisants pour traiter de ces problématiques d'érosion côtière et de submersion marine. Il explique que le Conservatoire qui porte ce projet a un rôle d'information et de propositions sur les diverses stratégies d'aménagements possibles ; certaines communes lui confient la responsabilité d'aller discuter avec les habitants des lotissements car la position du Conservatoire du Littoral apparaît comme plus neutre que celle des représentants élus.

### **Secteur Taverna /Moriani/ Santa Lucia di Moriani**

**Julie Mugica** présente ce secteur qui se trouve au sud de la cellule sédimentaire où on peut observer un cordon littoral plus développé qu'au nord, du fait de la dérive littorale modifiée par la construction du port de Taverna, dans les années 1970, lui-même construit dans une zone où le cordon littoral était déjà plus étroit. Il semble qu'il y ait un effet « bypass » naturel qui s'effectue. Au cours de ces années, l'urbanisation de la dune et les aménagements simultanés du port ont entraîné des problématiques d'ensablement récurrent de celui-ci.

**Eric Marchetti**, responsable Environnement des services de la Communauté de communes de Costa Verde, témoigne des actions menées par les collectivités. Il confirme que depuis 1972 et la construction du port de plaisance, l'érosion est chronique, ce qui a donné lieu à des travaux d'aménagement : mise en place au nord du port de géotubes placé parallèlement à la côte, tandis qu'à Moriani, ils ont été placés perpendiculairement, afin de tenter de piéger le transit littoral.

Le BRGM a été missionné pour évaluer les volumes de sable disponibles et déterminer s'il était possible de reconstituer le cordon littoral disparu après la construction du port. Il a été mis en évidence des barres sous-marines sableuses qui jouent un rôle important de protection contre les fortes houles et retiennent le sable, sauf au niveau du port où la dune est urbanisée.

**Bertrand Duport** l'interroge sur le rôle joué par les herbiers de posidonies dans la dynamique sédimentaire de la plage et **Patrick Bazin** se demande si le bypass en projet de restauration pourrait avoir des conséquences sur les herbiers ?

**Gianluigi Cancemi** de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) répond qu'il y a en Corse des herbiers importants qui ont un rôle morphologique mais que sur ce site, les herbiers ont été dégradés par des pratiques de pêche et par les travaux du port. Toutefois, tout ce qui favorise l'amélioration des flux sédimentaires permet de renforcer leur capacité de résilience et de restaurer leur équilibre.

**Le représentant de la direction de la mer et du littoral** fait part de la volonté d'inscrire ces herbiers en site protégé et se réjouit de la fin des pratiques illégales de chalutage. Il ajoute que

le territoire a un projet de bypass artificiel pour faire remonter les sables du sud vers le nord et espère gagner quelques années, en effectuant un rechargement en sable se référant à l'expérience de Cap Breton, dans les Landes, où le bypass a été installé dans les années 1990 a donné d'excellents résultats.

**Patrick Bazin** fait remarquer qu'à Cap Breton, il y a des volumes de sable énormes qui ne semblent pas exister sur ce site corse.

**Julie Mugica** confirme qu'on connaît la source des sédiments mais moins bien les sites à recharger et qu'une étude sédimentaire avec un plan de gestion des sédiments devrait permettre de répondre à ces besoins.

**David Rosebery** suggère de faire soit un rechargement massif et d'observer les résultats soit de recharger uniquement les endroits les plus vulnérables. Il demande si le retrait des aménagements en dur sur la dune pourrait contribuer à améliorer les apports de sable ?

**Julie Mugica** lui répond que le rechargement massif serait bon pour les plages mais que l'on a pas mesuré son effet sur les herbiers de posidonies ? Une expérience a été faite sur la plage de la commune de Luciana (programme de l'après-midi) car il y avait de la place mais sur celle-ci, le linéaire est hétérogène et le bâti était assez loin du trait de côte.

La pose des géotubes a répondu à une situation d'urgence, comme le confirme **Eric Marchetti**. On constate un abaissement du profil de plage au droit des géotubes longitudinaux. Ils ont été installés en 2023 et tous n'ont pas résisté aux assauts de la mer au sud et certains ont éclaté ; leur suivi est en cours. Il précise le projet de la collectivité de récupérer 5000 m<sup>2</sup> de terrains où l'occupation est illégale (campings, restaurants de plage) et estime que les actions de la commune ont porté leurs fruits en évitant déjà toute nouvelle implantation sauvage mais il reconnaît que les solutions sont prises dans l'urgence et qu'il convient d'élaborer un plan stratégique d'actions à 2050.

En réponse aux questions de **Jean-Philippe Lacoste** et d'**Éric Palvadeau**, le choix des géotubes a été fait plutôt que celui des enrochements, pour sa réversibilité, ses moindres impacts sur la dune et pour son coût inférieur à celui des enrochements (qui d'ailleurs n'auraient peut-être pas été autorisés).

**Fanny Puppinck** pense que la priorité serait de déplacer la zone de parking en face des géotubes pour protéger la plage.

Le groupe longe le site touristique de Mariana plage et arrive devant le Lido où Julie Mugica évoque les caméras installées pour assurer le suivi du trait de côte dans le cadre du projet Interreg Maritimo.

**Serge Calendini de l'OEC**, montre une série de photos historiques de la plage en 1975 et on voit comment les tempêtes ont affecté le trait de côte. Cela a donné lieu à la mise en place de big bags de chantiers puis à la pose de série d'épis installés perpendiculaires à la plage par les services du Conseil départemental, avec un rechargement artificiel dans les interstices entre

les bigbags. De même, des géotubes ont été ajoutés pour limiter l'érosion. Lors de leur pose, ils ont été vandalisés pour protester contre leur esthétique négative mais désormais ils ont mieux toléré. Le constat observé 4 ans plus tard montre une efficacité locale des épis avec l'engraissement de la plage en face du restaurant le Lido.



#### ***Secteur Moriani***

Cependant, **Patrick Bazin** estime que c'est une histoire sans fin car il faut ajouter de nouveaux épis car l'érosion est reportée en limite des ouvrages comme on peut le constater.

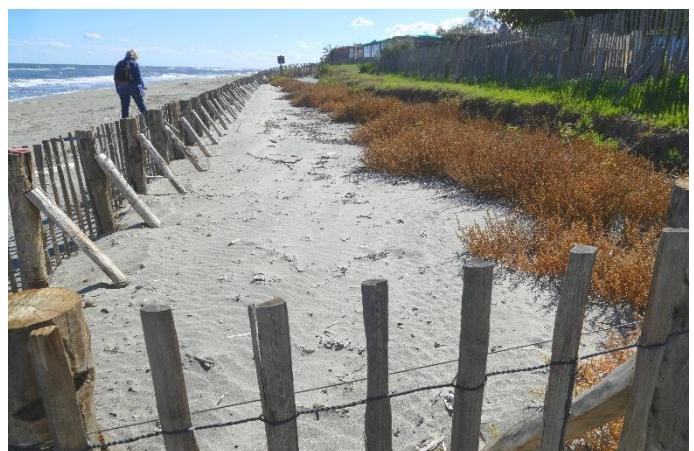
**Julie Mugica** précise qu'il y a peu de transit sédimentaire et qu'il faut procéder à des rechargements à partir des sables pris au sud du port de Taverna (projet de rechargement de 20 000 m<sup>3</sup>/an sur 10 ans).

Avant de poursuivre cet échange l'après-midi, le groupe fait une **pause déjeuner à Moriani, commune de San Nicolao**.

**A 14 heures, on reprend la route du lido**, en repassant devant l'église romane et le musée du Prince Rainier. On sort à droite par une petite route menant à la plage de Pineto, dans **le secteur de Mariana Plage**.

**A Mariana Plage**, l'urgence a conduit à favoriser l'intervention de différents acteurs publics et privés : le Conservatoire du littoral, le BRGM, en plus de la Communauté de communes Marana Golo (CCMG) et du propriétaire d'un petit complexe hôtelier. Une entreprise a installé

des gros big bags de 18 m de longueur sur une zone test de 8 m. Coût du dispositif « bumperblade » installé : 40 000 euros. L'hôtelier a fait poser des ganivelles.



### **Secteur Mariana**

**Arrêt sur la plage de Luciana** qui a connu elle aussi les impacts de tempêtes récurrentes qui ont endommagé les bungalows et les cabanons installés illégalement sur la plage. Des big bags ont été posés en urgence pour remplacer les épis tombés sur la plage. Un collectif de riverains a demandé au maire et au préfet d'agir pour les protéger.

**Julie Mugica** explique qu'à Luciana, on est au nord de l'embouchure du Golo et que cela correspond à une zone d'érosion forte ; il s'agit d'une autre cellule sédimentaire limitée au nord par la côte rocheuse de Bastia et l'embouchure du Golo et les barres sous-marines sont parallèles à la côte. Le suivi réalisé par l'Observatoire du trait de côte de Corse ainsi que les études menées dans le cadre du projet Adapto montrent une grande variabilité du trait de côte et des impacts très ponctuels des aménagements réalisés tels que les gabions, pieux, géotubes : leur rôle est temporaire. Une stratégie locale est en cours d'élaboration avec la communauté de communes qui a la compétence pour envisager un futur aménagement.

Puis on part vers Furiani et **le secteur de Maraninca** (entrée par le terrain de boules).



**Secteur de Maraninca**

On longe le lotissement de Maraninca d'une centaine de maisons d'où on aperçoit l'île d'Elbe et au sud, l'île de Montecristo. Sur cette plage, un suivi photo permet de voir l'évolution du trait de côte. Nous sommes toujours dans le périmètre du projet Adapto et en raison de l'urbanisation proche, il est essentiel d'aider les élus à se projeter à l'horizon 2050 ; le BRGM a pour mission de leur apporter une vision la plus claire de l'évolution de la plage pour éviter de recourir à des solutions d'urgence insatisfaisantes sur le moyen et long terme.

Le CDL et le BRGM ont rencontré une partie des propriétaires au cours de réunions publiques d'informations mais du fait de l'absence de syndicat de co-propriétaires, chaque décision est à prendre au cas par cas, parcelle par parcelle, ce qui rend la négociation complexe et longue ! Par ailleurs, en cas d'éventuelle relocalisation il faudrait disposer de foncier public et la contrainte juridique est forte puisque c'est une zone à fort risque inondation (PPRI et PPRL) où la relocalisation est problématique. Une analyse coût / bénéfices est en cours dans le cadre du projet Adapto pour évaluer tout cela, en fonction des 3 scénarios désormais bien connus (laisser faire, relocaliser, intervenir par des protections dures). En 2019, par exemple 12 maisons étaient possiblement impactées et le montant d'une indemnisation globale s'élèverait à 50 millions d'euros.

**Le représentant de la direction de la mer et du littoral** évoque la loi Climat et résilience qui oblige les communes listées dans le décret des communes les plus vulnérables à établir des cartographies, qui auront des impacts pour l'aménagement de ces zones à risques, dans un délai de 30 ans et de 100 ans. Il ajoute que le Fonds vert et le Fonds Barnier peuvent contribuer au financement de ces études. Il suppose qu'à 100 ans, il n'y aura plus aucune construction autorisée sauf si le propriétaire prévoit de déposer à la Caisse des dépôts le montant des frais de destruction de l'habitation.

La question récurrente est celle du manque de moyens financiers des communes pour acquérir les biens menacés comme cela est évoqué depuis plusieurs années sans réponse encore satisfaisante de l'État. Il est d'ailleurs surprenant que les notaires, obligés d'informer les futurs acquéreurs des risques, ne constatent pas encore d'effet sur le marché immobilier littoral dont les prix sont encore très élevés.

**Puis Myriam Morice de la CCMG** fait la présentation de l'étang de Biguglia, réserve naturelle que nous avons longée à deux reprises. C'est le plus vaste étang côtier de l'île. Il s'étend sur 1 450 ha, avec une longueur de 11 km du nord au sud, pour une largeur maximale de 2,5 km. Sa profondeur moyenne n'est que de 1 m. Il occupe la majeure partie de la plaine de la Marana, longeant un cordon littoral de moins d'un kilomètre de large qui le sépare de la mer Tyrrhénienne. Il correspond au territoire de 4 communes : Lucciana, Borgo, Biguglia et Furiani où il est relié par un étroit chenal à la mer et, au sud, deux fossés le relient au Golo. Il est subdivisé par deux bassins séparés par la presqu'île de San Damianu. L'étang est d'origine lagunaire et est apparu par remaniement marin des alluvions du Golo ; ses pourtours sont constitués d'alluvions récentes, à l'exception de l'île San Damianu, formée d'alluvions anciennes et du lido de la Marana, constitué de sables. Au nord de l'étang, sur la commune de Furiani, l'île aux pêcheurs abrite un ancien fortin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui faisait partie d'un dispositif génois de défense de Bastia. Occupé encore récemment par les pêcheurs de l'étang, il a fait l'objet d'une restauration complète sous l'égide du département de la Haute-Corse et des cofinancements de la Communauté européenne et de la Collectivité Territoriale de Corse. Le site relève de la convention de Ramsar pour la protection des zones humides et abrite environ 250 espèces d'oiseaux migrateurs et de flamants roses sédentarisés. Il s'intègre au parc de Fornacina, espace de loisirs et de détente en cours d'aménagement aux portes de la réserve naturelle de l'étang. Ses eaux sont réputées pour les mullets, les anguilles, les crabes endémiques avant l'invasion des crabes bleus. Nous terminons l'après-midi sur cette présentation.

### **Vendredi 3 octobre 2025 : 2<sup>ème</sup> matinée de terrain. Départ à 8h en bus vers le Cap Corse au Nord**

Vues magnifiques sur l'île d'Elbe sous le soleil matinal.

### **Arrêt à Santa Severa, petit port avec des enrochements et des plages de banquettes de posidonies.**

Le site de Santa Severa est situé sur la côte est du Cap Corse sur la commune de Luri. Il inclut au nord le port de Santa Severa, une zone urbanisée et au sud-est, la route territoriale qui longe le haut de plage et le grau de Luri.

**Julie Mugica** rappelle le contexte géomorphologique du littoral rocheux du Cap Corse, entrecoupé de zones basses dites « plages de poche ». *Il s'agit de cordons littoraux composés de sédiments meubles (sables à galets) en forme de petites baies en croissant généralement traversées par un cours d'eau et pouvant présenter une zone humide en arrière du cordon dunaire, naturel ou urbanisé. Elles ont des caractéristiques assez diverses et peuvent être naturelles ou aménagées selon leur taille. Cf. livret guide p.39 et suivantes. Et p.7 « Les petites plages de poche sont des petites baies sableuses situées entre deux caps rocheux. Le transfert sédimentaire entre ces plages est généralement limité et dépend de la géométrie des caps et de leur position plus ou moins proéminente vers le large. Les herbiers de posidonies (phanérogames marines) qui tapissent les fonds de l'avant-côte représentent une source*

*potentielle de sédiments d'origine biogénique silico-carbonatée. Elles peuvent être, pour la plupart considérée chacune comme une cellule morpho-sédimentaire, au fonctionnement autonome par rapport aux entités voisines ».*



### Secteur Santa Severa

**Nicolas Tomasi et Camille Lemaire de l'OFB et du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate**, soulignent l'intérêt de ce site pour le travail constructif réalisé avec les communes dans la gestion des banquettes de posidonies. En effet, comme cela peut être observé, des rhizomes de posidonies apportés par les vagues, les tempêtes et le vent s'accumulent sur les plages et constituent des banquettes qui peuvent atteindre jusqu'à 3 mètres d'épaisseur ; elles sont utiles pour freiner l'érosion et atténuer l'énergie des vagues mais peu attractives pour les touristes car elles gênent les baignades. Les élus demandent de dégager l'accès à la mer. Sous la pression des commerçants et des touristes, ils ont souvent fait enlever ces banquettes avec des engins des services techniques. Désormais la commune s'en charge, grâce au soutien financier du parc marin et une aide technique en partenariat avec l'OEC et travaille en bonne

intelligence à partir d'un cahier des charges à respecter. La situation s'est améliorée depuis la prise de conscience environnementale et l'information des entreprises locales qui assurent le nettoyage des plages, bien qu'elles n'utilisent pas d'engins spécifiques. Le parc marin finance 80 % des actions de nettoyage raisonnable permettant un accès à la mer par pente douce creusée dans la banquette, sans déplacer en dehors de la plage ces apports sédimentaires, comme cela se faisait autrefois.

Parfois, tout se rétablit naturellement et les posidonies mortes repartent à la mer. Toutefois, l'illusion serait de croire que ces banquettes de posidonies correspondent à des plages en accrétion ; elles masquent l'érosion des plages en dessous.

**Christine Lair** qui a travaillé sur la problématique des sargasses aux Antilles demande si ces banquettes d'herbiers dégagent des odeurs désagréables et des gaz toxiques ?

**Nicolas Tomasi** lui répond que les nuisances olfactives ne sont observées qu'en eau douce et explique que ces banquettes sont considérées comme une espèce protégée, qu'elle soit vive ou morte, ce qui surprend les élus qui ne comprennent pas la protection d'herbiers morts au regard des enjeux économiques du tourisme local. Il relate le fait que lors de la tempête Adrian en 2018, une terrasse a été envahie de feuilles mortes de posidonies ; il convient donc d'expliquer leur rôle protecteur pour faire accepter cette gestion. Cette doctrine reprend celle adoptée par le Conservatoire du littoral s'agissant des laisses de mer pour lesquelles des campagnes d'information auprès des communes ont été conduites pendant des années afin d'expliquer leur utilité face à l'érosion des plages.

**Julie Mugica** confirme le rôle des banquettes de posidonies dans la résilience des plages face à l'assaut des vagues et informe que dans le cadre du projet CARTHAMED, l'Agence des Aires Marines Protégées (intégrée depuis dans Office français de la biodiversité) et le laboratoire EqEL de l'Université de Corte, ont réalisé une cartographie des habitats et des biocénoses du littoral (entre 0 et 150 m de profondeur) sur le pourtour de la Corse. Cf *cartes et explications détaillées du livret guide p.41 à 54*. Elle insiste sur l'importance de sensibiliser les élus et les habitants sur l'utilité de conserver ces banquettes de posidonies pour protéger le littoral et rendre acceptable cette présence, en s'appuyant aussi sur les associations locales. Elle cite le Projet AMIRA qui vise à renforcer la résilience des littoraux face aux changements climatiques.

**David Rosebery** demande s'il est possible d'aménager une ligne de nage sans rochers ni posidone pour satisfaire les baigneurs ?

**Nicolas Tumasi** répond que les élus demandent parfois une autorisation temporaire d'occupation (AOT) pour installer un ponton flottant ou que le parc marin le réalise mais il ne faut pas négliger les impacts des différentes constructions sur les plages de poche déjà érodées et sur la dynamique propre des banquettes selon les périodes d'arrivée, les houles, les courants et les vents.

**Gian Luigi Cancemi**, de l'OEC, explique qu'on a choisi ce site pour évaluer les impacts du port sur la dynamique des banquettes et comparer avec les sites naturels. Il est apparu que la

dynamique sédimentaire a été perturbée par les digues et les ouvrages. Ce constat a été enrichi par des études de courantologie qui laisse penser qu'il est possible que les banquettes soient constituées par des herbiers qui arrivent de plus loin en mer. Il semblerait que dans les sites naturels, les banquettes se forment et s'en vont plus facilement avec les vents dominants.

### **Puis le groupe fait un second arrêt à Porticciolo**

On ne voit pas de banquette de posidonie sur la partie de la grande plage et pourtant le site est assez ouvert sur la mer à la différence de Santa Severa et très exposé aux aléas de submersion marine. En fait, ces banquettes sont plus planes et moins épaisses et lors des tempêtes, on en vient, dit-il, à attendre l'arrivée de banquette de posidonies pour protéger le rivage.

Au sud de cette plage, la situation est différente car on note l'arrivée récurrente de banquettes de posidonies. Un petit port y avait été créé, au droit de l'hôtel 5 étoiles construit au-dessus de la plage, mais il a été démonté en 2007 car souvent bloqué par les posidonies. Les touristes sont très mécontents de la présence de banquettes et la commune envisage, pour satisfaire la clientèle de l'hôtel, d'aménager un ponton pour éviter ces désagréments, même passagers.

**Gian Luigi Cancemi** poursuit son exposé sur les banquettes qu'on commence à mieux connaître. Certaines sont anciennes et épaisses et sont là depuis plusieurs années (petit monticule témoignant de l'accumulation de banquettes sur lesquelles la végétation s'est installée), d'autres plus souples et dites intermédiaires et celles récentes, fraîches et humides qui contiennent plus de sables. Le rôle du parc marin est de surveiller le respect de la gestion des banquettes et il s'oppose parfois aux communes soucieuses de préserver la vie économique dont il doit évidemment tenir compte.

**Retour à Bastia pour le déjeuner** offert par l'Office de l'Environnement dans les locaux de la Collectivité de Corse.

## DÉBAT ET SYNTHÈSE DU VENDREDI 03 OCTOBRE APRES-MIDI



**Jean-Philippe Lacoste** remercie chaleureusement l'Office de l'Environnement de Corse et tout particulièrement Serge Calendini et son équipe, Julie Mugica du BRGM et les représentants du parc naturel marin pour la qualité de leur accueil. Il félicite tous les intervenants pour les éclairages apportés pour la compréhension des sites visités.

**Il donne la parole à Guillaume Bezert de l'OEC qui expose la méthode de travail adoptée pour l'élaboration de la stratégie littorale à l'échelle de l'ensemble du littoral Corse.**

La première étape de cette démarche a consisté à rédiger un document définissant les grandes orientations ainsi que la méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de côte. Ce document a été validé par l'Assemblée de Corse en décembre 2019.

Dans un second temps, dans le cadre du partenariat entre l'OEC et le BRGM, ont été menés le diagnostic de l'évolution géomorphologique des côtes meubles et rocheuses (côtes basses sableuses à galets, zones lagunaires, plages de poche et baies, falaises côtières) ainsi que les travaux de définition de la sensibilité à l'érosion côtière.

La stratégie territoriale corse de gestion intégrée de la bande côtière a été finalisée en 2025 et le document a été validé par Monsieur le Président de l'OEC.

Les prochaines étapes consisteront à présenter ce document devant les instances délibérantes de l'OEC, puis devant l'Assemblée de Corse, en vue de son approbation et de son intégration au PADDUC.

Sous réserve d'approbation par l'assemblée de corse le document propose de créer un comité littoral Corse regroupant et coordonnant les différents acteurs a été acceptée afin de gérer et

planifier de manière plus harmonieuse les diverses stratégies locales et les modalités de mise en œuvre de la Stratégie du trait de côte appliquée aux spécificités du littoral corse.

Cinq axes de réflexion ont été retenus : la gouvernance, la mise en place des stratégies locales et leur accompagnement, la connaissance des aléas et des enjeux, la prise de conscience du risque et la prise de conscience du risque.

Il est attendu de ces discussions une facilitation du travail et de la gouvernance à des échelles de cellules hydro-sédimentaires dans le cadre d'un programme d'action pour la gestion de la bande côtière.

**Serge Calendini** ajoute que l'objectif est de valider des programmes d'action, d'avoir des PAPI à coordonner et de répondre aux attentes des collectivités à partir de dossiers techniques complets, l'OEC étant le service instructeur pour obtenir des fonds FEDER. On ne disposait pas encore de définition précise de l'aléa submersion marine, ce sera fait par l'acteur qui connaît bien le terrain et il appartiendra aux collectivités de définir leurs problématiques, de prioriser leurs actions et si c'est validé par l'OEC, il les financera à 60%.

En réponse aux questions de Jean-Philippe Lacoste et Patrick Bazin sur la coordination avec le Conservatoire et le parc naturel marin, il répond que le but est d'intégrer le document final au PADDUC qui s'impose à tous les documents d'urbanisme. A la demande de **Fanny Puppinck** sur la composition du comité littoral, il précise qu'il y aura des représentants des collectivités, élus et techniciens, des services de l'Etat (DREAL, DMT), du Conservatoire du littoral et du Parc naturel marin. Des comités techniques de pilotage seront également mis en place.

**Gian Luigi Cancemi complète la présentation du rôle du parc naturel marin faite le matin à Santa Severa**, en détaillant la mission qui lui est confiée d'une gestion durable des banquettes de posidonies du littoral corse. Il rappelle le fonctionnement du système plage, le rôle protecteur de ces banquettes et souligne les difficultés rencontrées avec les professionnels du tourisme. C'est le sens des études d'acceptabilité menées auprès de différents publics grâce au projet AMMIRARE, déjà évoqué (actions de sensibilisation faites auprès de tous publics dont les enfants). 40 communes littorales sont concernées par la problématique des banquettes qui ont été analysées pour connaître la composition des sédiments qu'elles contiennent, leurs typologies et leur évolution. Création d'un groupe technique régional de gestion des banquettes avec plusieurs organismes afin de coordonner les actions de chacun (Direction de la mer et du littoral; BRGM, Collectivité de Corse) et de proposer une doctrine régionale avec l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques des modes de gestion à partir de l'expérience du parc naturel marin. Il s'agit de tenir compte de la diversité des sites, les plages concernées étant en site urbanisé ou naturel (cf livret guide p.40 et suivantes), l'urgence étant d'éviter de trop grandes disparités dans les modes de gestion. Des expériences ont été

faites avec un filet assez souple permettant de contenir les banquettes de posidonies mais aucun système n'est encore breveté.

**Camille Poumerol** poursuit cette présentation avec le projet AMMIRARE qui a réuni de nouveaux partenaires dans le but d'évaluer les modes de gestion les plus durables et sensibiliser le public à renoncer à des plages de sable blanc partout et accepter de respecter ces banquettes protectrices de la plage. Des outils d'aide à la décision sur le choix des matériels à utiliser (machines, tracteurs, chenilles etc ) sont prévus afin de trouver l'engin respectant le mieux le système dune/plage si le nettoyage doit être effectué. Actuellement ce sont des engins de chantier inadaptés et à impact significatif sur les milieux qui sont utilisés. Il faut dire que les constructeurs sont peu intéressés par la recherche et le développement d'un matériel spécifique pour un marché restreint. Un travail a été mené avec le CEDRE qui, après les marées noires, a fait le recensement des différentes méthodes utilisées, celles destructrices et celles moins invasives.

**Matthieu Zanca-Rossi** rappelle qu'autrefois, le nettoyage se faisait avec des cribleuses qui nettoyaient tout mais que désormais la vulnérabilité du système de la bande côtière est mieux comprise.

**Serge Calendini** conclut en soulignant que la prise de conscience de ces problématiques est assez récente au niveau politique et que le travail doit se poursuivre.

**Jean-Philippe Lacoste donne ensuite la parole à Magali Mariani et à Myriam Morice, représentantes de la communauté de communes de Marana-Golo,** Intercommunalité au sud de Bastia qui regroupe 10 communes dont la plus importante Biguglia (7 500 habitants), soit 24 000 habitants, sur un littoral de 20 kms. Située dans un territoire à fort risque inondations, l'intercommunalité gère la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et a conservé la compétence érosion. Elles présentent le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et le travail réalisé avec l'État pour le plan d'action et le programme d'études préalables permettant de décliner un programme d'actions avec un cahier des charges (2023 à 2026) pour les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Marana, de l'étang de Biguglia et du bassin versant du Golo. La communauté de communes est chef de file et le partenariat mis en place a sollicité une importante logistique. Une étude va identifier les secteurs prioritaires pour équiper les cours d'eau si nécessaire. Sur les 32 actions prévues, 3 sont déjà réalisées. Le PAPI a permis d'aller vers la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

**Magali Mariani** souligne le travail effectué avec l'aide de l'Office de l'environnement de Corse, notamment pour les 3 communes listées dans le décret 2024 pour les aider à élaborer des cartographies. Pour la compétence plages et l'entretien de celles-ci, la collectivité a défini un cahier des charges avec le Conservatoire du Littoral. A ce sujet, Serge Calendini insiste sur l'importance de travailler sur l'ensemble de la cellule hydro- sédimentaire et qu'il serait peut-être opportun de pouvoir définir des sous cellules hydrosédimentaires. Il faut préciser que sur

les 10 communes de cette intercommunalité, 3 seulement sont littorales et les 7 autres sont plutôt des communes rurales intérieures.

La directrice du parc naturel marin **Madeleine Cancemi** déplore des plages encore trop nettoyées pendant la saison estivale et avec des moyens impactant. Toutefois, on a obtenu que les banquettes de posidonies soient laissées dans l'espace plage/dune ou en arrière-plage. Les associations environnementales aident à cette prise de conscience auprès des populations.

**Patrick Bazin** s'inquiète de l'urbanisme peu respectueux de l'environnement dans la plaine côtière. **Serge Calendini** lui répond qu'il y a depuis des années une forte urbanisation et que la communauté de communes ne dispose pas d'un document d'urbanisme (PLUI) qui permettrait de la réguler.

**Après ces échanges qui ont complété les présentations du terrain, Jean-Philippe Lacoste remercie tous les participants de cet atelier.** Il a découvert la problématique des herbiers de posidonies qu'il ne connaissait pas et a tiré des enseignements sur des sujets importants pour EUCC-France :

- Le besoin de disposer de connaissances indispensables pour une gestion raisonnée du littoral et du système plage/dune.
- La nécessité de s'appuyer sur les outils d'adaptation telles que les stratégies locales dans le cadre plus vaste de la stratégie territoriale du littoral de la Corse.
- L'expérimentation des solutions fondées sur la nature et l'intérêt de projets tels qu'ADAPTO qui, avec les moyens financiers et le temps, permettent de faire évoluer les mentalités et les modes de gestion.
- La réflexion sur la gouvernance, qui peut favoriser plus de cohérence dans l'application des dispositifs.
- La question des financements, essentiels pour trouver les solutions adaptées à chaque situation et permettre aux collectivités d'anticiper le recul du trait de côte sans continuer de séparer artificiellement érosion et submersion marine.

EUCC-France participe aux réunions du Comité national du trait de côte et suit attentivement les pistes de financement annoncées par le gouvernement mais qui ne sont pas encore mises en œuvre, au grand dam des élus des collectivités concernées.

Le président lève la séance et souhaite un bon retour à tous en les remerciant une fois encore de leur présence à cet atelier en Corse.

## Liste des participants

		Liste des participants	
Nom	Prénom	Organisme	Mail
BAX	Armand	Direction de la Mer et du Littoral de Corse	armand.bax@mer.gouv.fr
BAZIN	Patrick	EUCC-France	patbazin@wanadoo.fr
BEZERT	Guillaume	Office de l'Environnement de la Corse	guillaume.bezert@oec.fr
BEZERT	Patrick	Office de l'Environnement de la Corse	patrick.bezert@oec.fr
CALENDINI	Serge	Office de l'Environnement de la Corse	serge.calendini@oec.fr
CANCEMI	Gianluigi	Office de l'Environnement de la Corse	g.cancemi@oec.fr
CANCEMI	Madeleine	OFB/Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate	
DAUCHEZ	Dominique	Collectif de Défense des Riverains du Lieu-dit Tenutella	dauchez.dominique@yahoo.fr
DUPORT	Françoise		duport.francoise@orange.fr
DUPORT	Bertrand		bertrand.duport@wanadoo.fr
FROMENT	Jean	Collectif de Défense des Riverains du Lieu-dit Tenutella	jean.froment@gmail.com
HOLIK	Clarisse	Le Bétey, plage boisée à sauvegarder	clarisse.holik@laposte.net
LACOSTE	Sylvie	EUCC-France	lacostesylvie@wanadoo.fr
LACOSTE	Jean-Philippe	EUCC-France	jplcdl@live.com
LAIR	Christine	EUCC-France	lairchristine@orange.fr
LEMAIRE	Camille	OFB/Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate	camille.lemaire@ofb.gouv.fr
MAQUAIRE	Catherine		catherine.baumont@wanadoo.fr
MAQUAIRE	Olivier	Université de Caen Normandie	olivier.maquaire@unicaen.fr
MARIANI	Magali	Communauté de communes Marana Golo	m.mariani@maranagolo.fr
MORICE	Myriam	Communauté de communes Marana Golo	m.morice@maranagolo.fr
MUGICA	Julie	BRGM	j.mugica@brgm.fr
PALVADEAU	Eric	BRGM Occitanie	e.palvadeau@brgm.fr
PERROCHON	Gaël	GIP Littoral	gael.perrochon@giplittoral.fr
POUMEROL	Camille	Office de l'Environnement de la Corse	camille.poumerol@oec.fr
PUPPINCK	Fanny	EUCC-France	fannypuppinck@yahoo.fr
RETALI	Henri	Direction de la Mer et du Littoral de Corse	henri.retali@mer.gouv.fr
RI POLL	Steven	BRGM	s.ripoll@brgm.fr
ROSEBERY	David	ONF	david.rosebery@onf.fr
THIBAUT	Eric	Direction de la Mer et du Littoral de Corse	eric.thibault@mer.gouv.fr
TOMASI	Nicolas	OFB/Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate	nicolas.tomasi@ofb.gouv.fr
TRECUL	Didier	ONF	didier.trecul@onf.fr
TRMAL	Céline	CEREMA	celine.trmal@cerema.fr
VIGNEROT	Baptiste	BRGM	b.vignerot@brgm.fr
ZANCA ROSSI	Matthieu	Conservatoire du Littoral	m.zanca-rossi@conservatoire-du-littoral.fr